SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2020
Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal
Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI (PDC), Présidente
Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale), vice-Présidente
M. Roland SUTTER (PLR), 1er Secrétaire
Mme Jasmine GAGE (VERT'LIBERAUX), 2ème Secrétaire

Membres du Conseil municipal
M. Pierre AMBROSETTI (PLR)
Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR)
M. Darius AZARPEY (PLR)
M. Norberto BIRCHLER (PLR)
Mme Christine BOUVIER (PLR)
M. Emmanuel CURTET (PDC)
Mme Chantal DE SENGER (PLR)
M. François FREY (PLR)
Mme Fabienne GAUTIER (PLR)
M. Anthony GIANNASI (PDC)
M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)
M. André KAELIN (PDC)
Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)
M. Julien LEVY (VERT'LIBERAUX)
M. Marc OBERSON (PDC)
Mme Patricia REYMOND (PLR)
M. Laurent WISLER (Alternative communale)
M. Guy ZWAHLEN (PLR)
M. Stephan ZWETTLER (PLR)

Membres du Conseil administratif
M. Marcel GOEHRING (PLR), Maire
M. Philippe THORENS (PDC), Conseiller administratif
Mme Carole LAPAIRE (PLR), Conseillère administrative

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00. Elle salue Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, le personnel administratif, ainsi que le public. Elle souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 1er décembre 2020 qui se déroule à la salle communale, afin de permettre le respect des distances.

Elle informe qu'il est prévu de faire une pause en cours de séance, afin d'aérer la salle.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Minute de silence en l'honneur de Mme Marie-Josée Dufour

Mme la Présidente informe avec regrets du décès de Mme Marie-Josée Dufour, survenu le 2 novembre 2020. Mme Marie-Josée Dufour était membre du groupe Libéral et Conseillère municipale du 1er juin 1987 au 31 mai 1991. Elle a été Présidente de la commission Sociale et a siégé au sein des commissions Sports et Culture.

Elle demande à l'assemblée de se lever, afin de respecter une minute de silence en son honneur.

Local de vote – 2ème tour de l'élection complémentaire au Conseil d'État

Mme la Présidente annonce qu'en cas de 2ème tour pour l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'État, la date arrêtée pour ce scrutin est le dimanche 28 mars 2021. Elle rappelle la date du premier tour fixée au 7 mars 2021. Elle précise qu'un courriel a été envoyé aux chefs de groupe dans le but qu'ils désignent un-e Président-e, un-e vice-Président-e, ainsi qu'un-e suppléant-e pour chaque fonction.
Elle demande aux chefs de groupe de transmettre leur proposition d'ici au 18 décembre 2020 au secrétariat du Conseil municipal.

Courrier de la Communauté d'intérêts pour les transports publics (CITraP) reçu le 9 novembre 2020

Mme la Présidente informe que la Communauté d'intérêts pour les transports publics (CITRAP) a adressé à chaque membre du Conseil municipal une lettre qui est distribuée sur chaque place.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020

Mme la Présidente remercie chaleureusement Mme la vice-Présidente pour l'avoir remplacée à la dernière minute lors de la séance plénière du 27 octobre et la félicite pour son excellente gestion des débats.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal et donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET fait remarquer qu'à la page 78 du procès-verbal, ses remerciements pour la remise en eau de la fontaine du chemin de Mancy émanaient également d'un habitant du village.

Il saisit l'occasion pour relever une faute d'orthographe pour le chemin des « Gotettes ».

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 octobre 2020.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Mme la Présidente rappelle que les séances de la commission des Finances des 2 et 16 novembre 2020 ont traité principalement du budget 2021, et que de ce fait, les rapports de ces séances seront traités sous le point relatif à la présentation du budget.

- **Environnement et développement durable du 26 octobre 2020**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 26 octobre 2020.

Subvention à l'achat d'un vélo électrique

Mme la Présidente demande à Mme AZARM AZARPEY de lire le préavis de la commission concernant la subvention à l'achat d'un vélo électrique.

Après la lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent d'augmenter le montant de la subvention pour l'achat d'un vélo électrique neuf à 500 F, et de fixer un délai pour l'octroi d'une nouvelle subvention à 5 ans, lèvent la main. »

À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal accepte d'augmenter le montant de la subvention pour l'achat d'un vélo électrique neuf à 500 F et de fixer un délai pour l'octroi d'une nouvelle subvention à 5 ans.

Subvention à l'achat d'un vélo ordinaire

Mme la Présidente demande à Mme AZARM AZARPEY de lire le préavis de la commission concernant la subvention à l'achat d'un vélo ordinaire.

Après la lecture du préavis, **Mme la Présidente** donne la parole à M. ZWETTLER.

M. ZWETTLER souhaite savoir pour quelle raison le délai d'octroi pour la subvention diffère entre l'achat d'un vélo électrique (5 ans) et celui d'un vélo ordinaire (3 ans).

Mme la Présidente donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE explique qu'à la suite d'une discussion de la commission à ce sujet, il a été estimé que les vélos électriques avaient une longévité de plus de 5 ans et que compte tenu de leur coût, il est prévisible que les personnes les gardent 5 ans. Concernant les vélos ordinaires, elle ajoute que la commission a estimé que cette subvention pouvait bénéficier à des jeunes et à des adolescents qui pourraient avoir besoin de changer de vélo plus fréquemment compte tenu de leur croissance physique.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent de subventionner l'achat d'un vélo ordinaire neuf à hauteur de 250 F, et de fixer un délai pour l'octroi d'une nouvelle subvention à 3 ans, lèvent la main. »

À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal accepte de subventionner l'achat d'un vélo ordinaire neuf à 250 F et de fixer un délai pour l'octroi d'une nouvelle subvention à 3 ans.

Subvention à l'achat d'un motocycle électrique

Mme la Présidente demande à Mme AZARM AZARPEY de lire le préavis de la commission concernant la subvention à l'achat d'un motocycle électrique.

Après la lecture du préavis, **Mme la Présidente** donne la parole à M. LEVY.

M. LEVY regrette de n'avoir pu participer à la commission et défendre sa proposition d'ajouter une subvention pour les motocycles électriques à cause de son isolement dû au COVID-19, mais il accepte le résultat du vote.

Mme la Présidente donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN estime que ce point mérite d'être approfondi, car une telle subvention pourrait favoriser une diminution des émissions de CO^2. Il propose un renvoi en commission.

Mme la Présidente donne la parole à Mme DI ROMANO.

Mme DI ROMANO précise que la commission a déjà examiné de nombreuses variantes.

Mme la Présidente donne la parole à M. LEVY.

M. LEVY rejoint M. ZWAHLEN et propose de voter à nouveau sur cette proposition qu'il estime insuffisamment débattue.

Mme la Présidente donne la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN indique que les commissaires ont considéré de nombreux aspects de la question, particulièrement du fait que les motocycles électriques ne circulent pas sur les pistes cyclables. Il indique que la commission a pris en considération de nombreux paramètres avant de finalement refuser cette option.

Mme la Présidente donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE confirme que le débat a été long et complet sur tous les moyens de locomotion électriques et qu'une décision a été soumise au vote. Elle relève que d'autres formes de subventions comme pour les bornes de recharge pourraient encore être discutées en commission et auraient un impact sur d'autres véhicules électriques.

Mme la Présidente donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN ne voit pas pourquoi la subvention n'est pas appropriée pour ce type de véhicule. Il estime qu'il n'y a pas une si grande diversité de motocycles électriques. Il propose une subvention de 500 F à l'achat de motocycle électrique au nom de l'égalité de traitement par rapport au mode de déplacement.

Mme la Présidente donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET s'étonne de cette discussion, car la commission a rempli son devoir. Dans le cas où certains Conseillers municipaux ne seraient pas satisfaits du travail accompli et des décisions prises par la commission, il propose de clore le sujet ce soir et qu'une nouvelle motion concernant les motocycles électriques soit élaborés. Il souligne l'impertinence de renvoyer en commission un sujet qu'elle a déjà voté.

Avant de voter sur une éventuelle subvention, **Mme la Présidente** propose tout d'abord de soumettre au vote la décision prise par la commission. Si cette décision est acceptée, elle fera voter sur le montant de la subvention. Elle soumet donc au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'octroi d'une subvention pour l'achat d'un motocycle électrique dans le cadre de la promotion de la mobilité douce, lèvent la main. »

Par 11 non, 4 oui et 7 abstentions, le Conseil municipal refuse de subventionner l'achat d'un motocycle électrique.

Subvention à l'achat d'un abonnement ½ tarif CFF

Mme la Présidente demande à Mme AZARM AZARPEY de lire le préavis de la commission concernant la subvention de l'achat d'un abonnement ½ tarif CFF.

Après la lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent d'octroyer une subvention à hauteur de 40% pour l'achat d'un abonnement ½ tarif CFF, lèvent la main. »

Par 21 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte de subventionner l'achat d'un abonnement ½ tarif CFF à hauteur de 40%.

Mme la Présidente donne la parole à Mme LAPAIRE.

Concernant les subventions qui viennent d'être votées, **Mme LAPAIRE** précise que cela s'inscrit dans le cadre du budget 2021 et qu'elles seront délivrées à partir de janvier 2021. Comme la fin de l'année est proche et que le journal communal l'Écho va bientôt paraître, il semblait important d'informer la population des décisions du Conseil municipal à propos de ces diverses subventions. Elle tient à préciser qu'il est possible que cette édition du journal communal paraisse avant le vote du budget.

Projet de renouvellement d'arbres à la Plage de la Savonnière

Mme la Présidente demande à Mme AZARM AZARPEY de lire le préavis de la commission concernant le projet de renouvellement d'arbres à la Plage de la Savonnière.

Après la lecture du préavis, **Mme la Présidente** donne la parole à M. AMBROSETTI.

M. AMBROSETTI demande s'il est envisageable d'utiliser une partie du montant mis à disposition dans le cadre de la donation de la Princesse Aga Khan à la commune de Collonge-Bellerive pour replanter des arbres sur la commune.

Mme la Présidente donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE indique que ce point a été débattu lors de la commission, mais il a été souhaité que ce fonds soit utilisé selon les souhaits de la Princesse à des implantations particulières et non pas à un travail d'entretien que la commune doit effectuer.

Mme la Présidente donne la parole à M. AMBROSETTI.

M. AMBROSETTI demande en considération de l'importance du montant de ce renouvellement et de celui du fonds, quelle raison empêche de réfléchir à une proposition ornementale dans ce lieu de qualité.

Mme la Présidente donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE répond que le coût du montant nécessaire au renouvellement de ces arbres est proche du montant total du don. Elle explique que la commission trouvait dommage d'utiliser la quasi-totalité du don pour cet ouvrage.

Mme la Présidente soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le renouvellement de 15 arbres par 18 arbres à la plage de la Savonnière, lèvent la main. »

Par 20 oui, 1 non et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le renouvellement de 15 arbres par 18 arbres à la plage de la Savonnière.

Mme la Présidente indique que ce point fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une prochaine commission des Finances.

Mobilitri

M. AMBROSETTTI souligne que le rapport de la commission mentionne aussi le projet Mobilitri qui doit pallier à l'absence d'ESREC sur la Rive gauche. Il encourage les communes d'Arve et Lac à s'entendre pour tenter de trouver un lieu où implanter un ESREC et ainsi éviter la circulation de camions. Il pense qu'il existe des solutions, mais qui devront faire partie d'une volonté politique.

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond que ce sujet fait débat depuis une dizaine d'années entre les magistrats de la région Arve et Lac, et qu'aucun consensus n'a été trouvé. Il rappelle que l'ESREC devrait être cantonal, mais sa situation financière ne le lui permet pas. Il souligne que le but de Mobilitri est de remplacer au fur et à mesure un certain nombre d'ESREC comme celui de la Praille et que si le concept de Mobilitri fonctionne, il sera implanté dans d'autres communes du canton.

M. AMBROSETTI relève l'occasion unique de la révision du Plan directeur communal d'en débattre avec l'État qu'il juge à cet égard démissionnaire face à ce qu'il estime être une nécessité environnementale et sociétale.

Mme la Présidente donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE fait suite aux propos de M. GOEHRING et précise qu'un choix a été fait et entériné par douze communes de la région de signer ce partenariat de trois ans avec Mobilitri. Elle ne comprend pas le but de revenir à nouveau sur ces décisions. De ce fait, elle explique qu'un ESREC n'est plus d'actualité.

Mme la Présidente invite à poursuivre cette discussion lors d'une prochaine commission et passe au rapport suivant.

- **Sociale du 28 octobre 2020**

Mme la Présidente donne la parole à Mme LEITNER-RIAT.

Mme LEITNER-RIAT demande pour quelle raison aucun montant n'a été alloué à l'association Biovision pour un projet en Ouganda et au Togo.

Mme la Présidente donne la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT répond que les choix de la commission résultent d'une analyse des commissaires en charge du dossier et qu'en principe la commission s'accorde au préavis proposé. Il souligne le nombre conséquent de dossiers soumis.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 28 octobre 2020.

Attribution des subventions à l'étranger

Mme la Présidente demande à Mme BOUVIER de lire le préavis de la commission concernant l'attribution des subventions à l'étranger.

Après la lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'attribution de subventions à 7 associations pour un montant global de 19'335 F, lèvent la main. »

À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal accepte de subventionner 7 associations pour un montant global de 19'335 F.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- **Ad hoc COVID-19 Economie et associations du 9 novembre 2020**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle indique que les décisions relatives aux projets de la commission entrant dans le cadre de la délibération 20-16 votée le 29 septembre 2020, ne feront pas l'objet d'un vote spécifique. Elle ajoute que le préavis de la commission relatif à l'ajout d'un montant de 300'000F au budget a été intégré au projet de budget, qu'il sera présenté ce soir et voté lors de la séance du 15 décembre 2020.

Mme la Présidente demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Ad hoc COVID-19 Economie et associations du 9 novembre 2020.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. PRÉSENTATION DU BUDGET 2021

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING pour la présentation du budget 2021. Seules les questions et interventions sont relatées dans ce procès-verbal.

→ Présentation du budget 2021

M. GOEHRING commente les diapositives qui composent sa présentation (présentation annexée à ce procès-verbal).

Une fois sa présentation terminée et comme il n'y a pas de questions, il parcourt les documents suivants :

- Projet de budget de fonctionnement 2021

M. AMBROSETTI s'étonne de l'écart de + 1'501'258 F entre le budget 2020 et le budget 2021 pour la « Scolarité obligatoire » et souhaite plus de précisions.

M. GOEHRING explique que la majorité du ce montant (1'333'002 F) sera utilisé pour effectuer des amortissements complémentaires en 2021.

- Projet de budget d'investissement 2021
- Dépenses votées en commission
- Plan quadriennal des investissements du patrimoine administratif 2021-2024
- Plan quadriennal des investissements du patrimoine financier 2021-2024
- Tableau des amortissements du patrimoine administratif 2021
- Tableau des emprunts au 31 décembre 2020 et prévision 2021
- Répartition de la contribution annuelle 2021 des communes au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
- Patrimoine financier – logements 2021
- Budget 2021 du Centre sportif de Rouelbeau
- Budget 2021 de la crèche intercommunale « L'Île aux Mômes »
- Budget 2021 de l'ORPC Lac
- Projets de délibération budget 2021

Ces documents n'appellent pas de commentaires particuliers de la part des membres du Conseil municipal.

M. GOEHRING précise que, suite au préavis favorable de la commission des Finances du 2 novembre 2020 et en raison de l'importance d'apporter un rapide soutien aux collaborateurs du département technique, le Conseil administratif fera publier les annonces relatives au recrutement d'un technicien génie-civil à 100% et d'un responsable des opérations du service des bâtiments à 50%, dans le courant de la semaine, avec la mention « sous réserve de l'approbation du budget 2021 par le Conseil municipal ».

Mme la Présidente remercie M. GOEHRING pour sa présentation.

Rapport de la commission des Finances du 2 novembre 2020

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Finances du 2 novembre 2020.

Mme la Présidente précise que la décision relative à l'ajout des deux postes que vient de mentionner M. GOERHING a été intégrée au projet de budget qui sera soumis au vote lors de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2020.

Elle indique que la commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, les projets de délibération relatifs au budget 2021, à la contribution au FIDU, au renouvellement des emprunts de la Fondation de la Pallanterie et au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle de 100% et que ces dernières seront également soumises au vote le 15 décembre 2020.

Elle ajoute que le projet de délibération concernant les indemnités aux Conseillers administratifs et aux Conseillers municipaux n'a plus lieu d'être après vérification auprès du Service des affaires communales, car une telle délibération est nécessaire uniquement en cas d'augmentation des indemnités individuelles des Conseillers administratifs ou des Conseillers municipaux, ce qui n'est pas le cas dans le projet de budget 2021.

De plus, elle indique que la décision relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 50'000 F, préavisée favorablement par la commission, fait l'objet d'une délibération soumise au vote au point n°9 de l'ordre de jour.

Rapport de la commission des Finances du 16 novembre 2020

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Finances du 16 novembre 2020.

Mme la Présidente indique que les décisions relatives à l'ajout d'un montant de charges s'élevant à 300'000 F concernant les mesures de soutien et projets à la suite de la crise COVID, ainsi que les amortissements complémentaires 2021 ont été intégrées au projet de budget qui sera soumis au vote le 15 décembre 2020.

Mme la Présidente informe que la décision relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 12'920'103 F, préavisée favorablement par la commission fait l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote au point n°9 de l'ordre du jour.

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 28 octobre 2020

Mme la Présidente demande à M. BIRCHLER de lire le préavis de la commission concernant la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 28 octobre 2020.

Après la lecture du préavis, et comme il n'y a pas de remarques ou de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui souhaitent recourir au droit d'opposition concernant la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 28 octobre 2020 relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, aux communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, d'une subvention d'investissement de 1 million de francs destinée à l'acquisition d'une halle de curling, lèvent la main. »

À l'unanimité (22 non), le Conseil municipal renonce à recourir au droit d'opposition concernant la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 28 octobre 2020 relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, aux communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, d'une subvention d'investissement de 1 million de francs destinée à l'acquisition d'une halle de curling.

Mme la Présidente indique que la décision relative à la modification de la directive relative aux indemnités des Conseillers municipaux et au voyage du Conseil municipal sera soumise au vote sous le point suivant de l'ordre du jour.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJET DE MODIFICATION DE LA DIRECTIVE RELATIVE AUX INDEMNITÉS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET AU VOYAGE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire le projet de modification de la directive.

Après la lecture du projet de modification, **Mme la Présidente** passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET souhaite obtenir des précisions au sujet de l'article 4 de cette directive sur la signification du terme « en principe » à savoir s'il se rapporte à la période ou à l'organisation par le Président du Conseil municipal, car dans la version antérieure cela concernait l'organisation par le Président.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS répond que le terme « en principe » est relatif à la durée du voyage.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres remarques ou questions, comme il n'y en a pas, elle soumet au vote la modification de la directive : « Que celles et ceux qui approuvent la modification de la directive, lèvent la main. »

Par 17 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve la modification de la directive relative aux indemnités des Conseillers municipaux et au voyage du Conseil municipal.

À 21h25, avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, **Mme la Présidente** annonce le début de la pause.

La séance reprend à 21h40.

6. ÉLECTION DE TROIS REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE FONDATION DE LA FONDATION COMMUNALE IMMOBILIÈRE DE COLLONGE-BELLERIVE

Avant de procéder aux diverses élections des représentants du Conseil municipal dans les deux Fondations, ainsi qu'au groupement du CSR, **Mme la Présidente** rappelle qu'un appel à candidatures a été envoyé à tous les membres du Conseil municipal le 30 octobre 2020. Elle précise que ces représentants entreront en fonction dès le 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Elle indique que les désignations des représentants se déroulent sous la forme d'élections et que la Présidente vote. De plus, elle informe que le bureau du Conseil municipal a décidé de procéder aux différentes élections à bulletin secret.

Elle rappelle qu'un bulletin blanc (sans choix de candidats) ou un bulletin contenant plus de choix que de postes à pourvoir sont considérés comme bulletins non valables. Les élections se déroulent au premier tour à la majorité absolue et à la majorité simple en cas de second tour.

Elle informe avoir demandé à MM. CURTET, LEVY et ZWAHLEN d'être scrutateurs et les remercie d'avoir accepté sa demande. Le dépouillement se fera dans la salle de rythmique, sur la table prévue à cet effet.

Mme la Présidente passe la présidence à M. SUTTER étant elle-même candidate pour l'élection à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

M. SUTTER indique que selon les statuts, le Conseil municipal élit trois membres, dont un au moins doit siéger en son sein lors de sa désignation et que les membres désignés ou élus au sein de l'Exécutif et du Conseil municipal doivent appartenir à des groupes politiques différents. Il rappelle que Mme LAPAIRE représentera le Conseil administratif au Conseil de fondation.

Il annonce que quatre personnes ont fait acte de candidature. Il s'agit de deux membres actuels qui se représentent, M. Christoph BAUMANN et Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI, et de deux nouveaux candidats, Mme Paola DI ROMANO et M. Marc SENGES.

M. SUTTER demande s'il y a d'autres candidatures. Comme ce n'est pas le cas, il demande si quelqu'un souhaite prendre la parole au sujet de cette élection. La parole n'étant pas demandée, les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à M. SUTTER.

M. SUTTER déclare que sur 23 bulletins distribués, 23 ont été récoltés, dont 21 sont valables ; la majorité absolue est donc de 11. Il donne le détail des voix : 19 voix en faveur de Mme ZWYSSIG-VESTI, 15 voix en faveur de M. BAUMANN, 14 voix en faveur de M. SENGES et 13 voix en faveur de Mme DI ROMANO.

Sont élus représentants du Conseil municipal au Conseil de fondation de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive :
- Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI par 19 voix
- M. Christoph BAUMANN par 15 voix
- M. Marc SENGES par 14 voix

Applaudissements.

M. SUTTER informe que le Conseil administratif a également désigné ses représentants pour la législature, il s'agit de M. Thierry LENOIR, M. Sébastien NICOLLET et Mme Eliane VON MURALT TOURNIER. Il précise que ces personnes sont des membres actuels qui poursuivent leur mandat avec les remerciements des Autorités communales.

Au nom du Conseil municipal, **M. SUTTER** tient également à remercier Mme LAPAIRE, représentante du Conseil municipal sortante, pour son investissement au sein de cette Fondation.

Applaudissements.

M. SUTTER rend la présidence à **Mme ZWYSSIG-VESTI.**

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. ÉLECTION DE TROIS REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE FONDATION DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES TERRAINS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX DE LA PALLANTERIE

Mme la Présidente rappelle que selon les statuts, le Conseil municipal élit trois membres, dont un en son sein et indique que M. THORENS représentera le Conseil administratif au Conseil de fondation.

Mme la Présidente annonce que quatre personnes ont fait acte de candidature, il s'agit de deux membres actuels qui se représentent, M. Michel BONNEFOUS et Mme Corine ROSSET, et de deux nouveaux candidats, M. Florian GAUTIER et M. Jean-Marie HAINAUT

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidatures. Comme ce n'est pas le cas, elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de cette élection et donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET demande si un candidat doit être membre du Conseil municipal.

Mme la Présidente répond par l'affirmative.

Mme la Présidente donne la parole à M. LEVY

M. LEVY fait remarquer l'importance de cette fondation par son impact sur le tissu économique de la région et regrette qu'il n'y ait pas eu de présentation de la Fondation pour les nouveaux membres du Conseil municipal. Il souhaite proposer qu'une audition des candidats soit organisée avant l'élection, afin de s'assurer que les personnes qui seront choisies ont le même objectif pour le futur de cette zone.

Mme la Présidente donne la parole à Mme LAPAIRE.

M. LAPAIRE répond à M. LEVY comprendre sur le fond sa requête, mais exprime sa surprise quant au moment de sa formulation vu que l'appel à candidatures a été adressé aux Conseillers municipaux le 30 octobre 2020. Elle lui rappelle également qu'une représentante du groupe Vert'Libéral siège au Bureau du Conseil municipal et aurait pu demander ces auditions. Par ailleurs, elle fait remarquer que l'élection qui vient de se tenir pour la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive est autant importante et qu'aucune audition n'a été demandée.

Mme la Présidente donne la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN rejoint l'avis de Mme LAPAIRE. Il estime que cela aurait été plus approprié d'exposer cette requête avant que cela soit mis à l'ordre du jour. Il explique qu'usuellement les Conseillers municipaux se renseignent sur les candidats en amont de la séance de l'élection. M. KAELIN annonce qu'il n'est pas favorable à cette proposition.

Mme la Présidente donne la parole à M. LEVY.

M. LEVY exprime son accord à propos de l'importance de toutes les fondations et explique qu'il n'a pas évoqué cette proposition d'audition plus tôt, afin de ne pas alourdir le processus d'élection. Il précise qu'il y a deux nouveaux groupes et estime compréhensible qu'ils ne connaissent pas toutes les procédures et souligne que la dernière séance du Conseil municipal remonte au 27 octobre 2020.

Mme la Présidente indique que cette procédure n'est pas prévue dans le règlement, ainsi que dans l'ordre du jour et que si la décision était prise d'auditionner les candidats cela ne pourrait se faire durant cette séance et qu'il faudrait de ce fait déplacer l'élection. Elle rappelle la nécessité d'avoir un Conseil de fondation au début 2021. De plus, elle relève que l'unique moyen serait d'avoir une commission Juridique élargie au Conseil municipal, afin de procéder à ces auditions qui ne peuvent pas se faire lors d'une séance plénière du Conseil municipal.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres propositions. Comme n'est pas le cas, elle soumet au vote la proposition suivante : « Que celles et ceux qui souhaitent auditionner les candidats au Conseil de fondation de la Fondation des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, lèvent la main. »

Par 11 non, 7 oui, et 4 abstentions, le Conseil municipal renonce à auditionner les candidats au Conseil de fondation de la Fondation des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

Mme la Présidente rappelle que selon les statuts de cette fondation, le Conseil municipal élit trois membres, dont un en son sein.

Mme la Présidente donne la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI demande si M. HAINAUT ne devrait pas être élu tacitement étant donné qu'il est le seul candidat au sein du Conseil municipal à se présenter.

Mme la Présidente répond par la négative et explique que dans le cas où aucun membre du Conseil municipal ne serait élu, il conviendrait alors de procéder à nouveau à une élection lors de la prochaine séance du 15 décembre 2020.

Comme la parole n'est plus demandée, les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à Mme la Présidente.

Mme la Présidente déclare que sur 23 bulletins distribués, 23 ont été récoltés et les 23 sont valables ; la majorité absolue est donc de 12. Elle donne le détail des voix : 20 voix en faveur de M. HAINAUT, 18 voix en faveur de Mme ROSSET, 15 voix en faveur de M. BONNEFOUS et 8 voix en faveur de M. GAUTIER.

Sont élus représentants du Conseil municipal au Conseil de fondation de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie :
- M. Jean-Marie HAINAUT par 20 voix
- Mme Corine ROSSET par 18 voix
- M. Michel BONNEFOUS par 15 voix.

Applaudissements.

Mme la Présidente rappelle à titre informatif que le Conseil administratif a également désigné ses représentants pour la législature, il s'agit de M. Olivier CERUTTI et M. Jérôme PONTI. Elle indique que

ces personnes sont des membres actuels qui poursuivent leur mandat avec le remerciement des Autorités communales.

Mme la Présidente remercie M. Jérôme BENE, représentant du Conseil municipal sortant, pour son investissement au sein de cette Fondation.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL ET D'UN SUPPLÉANT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU

Mme la Présidente rappelle que selon les statuts, le Conseil municipal élit un membre et un suppléant et que M. GOEHRING représentera le Conseil administratif au Conseil intercommunal.

Mme la Présidente annonce que deux personnes ont fait acte de candidature, il s'agit de M. AZARPEY représentant suppléant durant la précédente législature et qui est maintenant candidat en tant que titulaire, ainsi que de M. WISLER qui est candidat en tant que suppléant.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

Comme il y a autant de candidats que de poste à repourvoir, **M. THORENS** propose de procéder à cette élection à main levée.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET souhaite remercier l'administration communale pour la bonne préparation de ces élections.

Mme la Présidente soumet au vote la proposition suivante : « Que celles et ceux qui acceptent un vote à main levée, lèvent la main. »

Par 21 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte la proposition de procéder à l'élection à main levée d'un représentant du Conseil municipal et d'un suppléant au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau.

Mme la Présidente procède à l'élection du titulaire.

M. Darius AZARPEY est élu représentant du Conseil municipal au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau par 22 voix et 1 abstention.

Applaudissements

Mme la Présidente procède à l'élection du membre suppléant.

M. Laurent WISLER est élu comme membre suppléant au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau par 22 voix et 1 abstention.

Applaudissements

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING remercie chaleureusement M. THORENS qui a siégé lors de la précédente législature au Conseil de fondation de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive et Mme DE PLANTA qui a siégé pendant les deux précédentes législatures au Conseil de fondation de la Fondation des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

Applaudissements.

Au nom du Conseil municipal, **Mme la Présidente** remercie également M. MASPERO, représentant du Conseil municipal au Conseil du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau, qui a œuvré à la création de ce groupement et membre du Conseil depuis son origine.

Applaudissements.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. PROJETS DE DÉLIBÉRATION

Délibération 20-20 : Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2020 d'un montant total de 50'000 F, destinés au support administratif de divers projets et soutiens en lien avec la crise sanitaire du Covid-19

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 20-20, lèvent la main. »

À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 20-20 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2020 d'un montant total de 50'000 F, destinés au support administratif de divers projets et soutiens en lien avec la crise sanitaire du Covid-19.

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire la délibération 20-20.

Mme la Présidente soumet au vote la délibération suivante : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 20-20, lèvent la main. »

À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-20 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2020 d'un montant total de 50'000 F, destinés au support administratif de divers projets et soutiens en lien avec la crise sanitaire du Covid-19.

Délibération 20-21 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 12'920'103 F, destiné à divers amortissements complémentaires

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 20-21, lèvent la main. »

À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 20-21 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 12'920'103 F, destiné à divers amortissements complémentaires.

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire la délibération 20-21.

Mme la Présidente soumet au vote la délibération suivante : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 20-21, lèvent la main. »

À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-21 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 12'920'103 F, destiné à divers amortissements complémentaires.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. PROJET DE RÉSOLUTION

Comme il n'y a pas de projet de résolution, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. PROJET DE MOTION

Comme il n'y a pas de projet de motion, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Fresque de l'école de la Californie

Mme LEITNER-RIAT revient sur la magnifique fresque qui se situe derrière l'école de la Californie, contre le mur extérieur de la salle de gymnastique. Elle constate avec regret qu'il y a une haie plantée devant ce mur et souhaite connaître les raisons de cette dissimulation.

M. THORENS répond qu'il n'y a aucun souhait de masquer cette fresque réalisée il y a quelques années par M. Anthony Khim, lauréat de la bourse culturelle 2012. Il remercie Mme LEITNER-RIAT d'attirer l'attention sur ce point et annonce qu'un point sur la situation sera effectué.

Mme LEITNER-RIAT suggère plutôt de mettre une haie autour du point de récupération de la Californie, afin de le cacher un peu.

Mme LAPAIRE répond que la proposition sera étudiée.

Aménagement à Collonge, le long de la route d'Hermance

M. KAELIN rappelle que la commune a reçu, en 2016, le prix de la commune la mieux et la plus fleurie et estime qu'il est temps de le gagner à nouveau. Il regrette le peu d'harmonie entre les divers aménagements du centre de Collonge, soit la petite charrette devant le massif au pied de l'église de Collonge, le pingouin lumineux de Noël et le massif « rose ».

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING souligne l'implication remarquable du service de la voirie dans son travail et que les critères esthétiques restent personnels. Il prend note de la remarque.

Pétition pour un aménagement cyclable au chemin de la Plantée-du-Chêne

M. LEVY souhaite avoir des précisions quant à l'avancement de la réponse à la pétition pour un aménagement cyclable au chemin de la Plantée-du-Chêne, adressée en septembre 2019 par l'Association des parents d'élèves du cycle de Bois-Caran (APECO-BC).

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond que l'étude via un mandataire est en cours, afin d'étudier l'aménagement d'une nouvelle piste cyclable le long de la Plantée-du-Chêne. Il annonce se renseigner plus en détail sur l'évolution de cette étude et reviendra sur ce point lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 15 décembre 2020.

Aide bénévole pour les personnes fragilisées (COVID-19)

M. OBERSON rappelle, concernant l'aide bénévole pour les personnes fragilisées, avoir, à plusieurs reprises depuis la fin de l'été, demandé qu'une action d'aide soit organisée pour les personnes

fragilisées. Il demande pourquoi M. GOEHRING lui a répondu que cela se mettait en place alors que dans les faits, la décision de la commission à ce sujet est toute récente.

M. GOEHRING indique que le service social a été actif et disponible en continu pour les personnes fragilisées. Il passe la parole à M. THORENS qui a géré cet aspect depuis le début de la pandémie.

M. THORENS précise qu'avant le début de la deuxième vague, la question de la pertinence du relancement de plan de solidarité s'est posée. Il explique que le Conseil administratif a décidé de ne pas relancer ce plan de solidarité dans l'immédiat, mais de sonder les bénévoles afin de déterminer s'il restait encore de nombreux bénévoles à disposition en comparaison avec la première vague. Il précise qu'une vingtaine de bénévoles sont disponibles. Il ajoute qu'il a été décidé de ne pas envoyer à nouveau un flyer à la population de la commune, mais précise qu'il a été rappelé sur le site internet de la commune que le Service des affaires sociales restait disponible pour les personnes nécessitant de l'aide. Il informe que depuis la deuxième vague, il y a eu trois demandes. Il explique que les personnes se sont probablement organisées différemment. Il évoque un article dans l'Écho à paraître invitant les habitants de la commune dans le besoin à contacter le Service des affaires sociales de la commune. Il précise que la situation est similaire dans toutes les communes urbaines et suburbaines.

Mme la Présidente donne la parole à M. OBERSON.

M. OBERSON souhaite développer son propos qu'il estime mal compris. Il souligne qu'entre le mois de septembre et le mois de novembre, il a eu une expérience personnelle l'ayant affecté car une personne qu'il avait aidée durant la première vague a été touchée par le COVID et regrette n'avoir pas pu lui venir en aide davantage.

Fientes de pigeons – route de la Capite

Mme GAUTIER explique que vers le 167 route de la Capite, des pigeons se sont installés sous les toits d'une maison. Elle constate qu'il n'y a aucune protection installée pour empêcher la venue des pigeons et que cela donne lieu à des amas de fientes sur le trottoir. Elle affirme que le Canton de Genève nettoie la route, mais ne s'occupe jamais du trottoir. Elle souhaite savoir dans quelle mesure une intervention est possible auprès des propriétaires et dans quelle mesure la voirie et la Police municipale peuvent intervenir pour y remédier.

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond qu'il prend note de cette remarque et que les possibilités d'interventions seront étudiées avec la voirie et la Police municipale.

Affichage au panneau officiel de Vésenaz

M. CURTET rapporte la plainte d'un habitant de Vésenaz pour qui l'affichage au tableau officiel, notamment l'ordre du jour du Conseil municipal, est placé trop haut et que vu son âge, il rencontre des difficultés à la lecture de ces documents. Il suggère de placarder l'affichage plus bas, afin d'y remédier.

M. GOEHRING répond en prendre bonne note.

Courrier de démarcheurs immobiliers

M. BIRCHLER fait part de son étonnement suite à la réception d'un courrier à l'attention des habitants de la commune venant de démarcheurs immobiliers et non de la commune. Il juge cette démarche trompeuse et demande dans quelle mesure il est possible d'agir contre ce genre de pratique.

M. GOEHRING demande un exemplaire de ce courrier à M. BIRCHLER et explique que ce type de courrier est courant et qu'à partir du moment où ne figurent pas sur le courrier ni le logo de la commune ni l'appellation « Commune de Collonge-Bellerive », une intervention est difficile.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres questions. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Chemin des Gotettes – objets sur le bord de la chaussée

M. BIRCHLER souhaite remercier le responsable des routes pour la réaction rapide suite à ses interventions concernant le chemin des Gotettes. Il constate que les colonnes ont disparu cependant, le panneau triangulaire est toujours posé contre la haie.

Lampadaire au chemin des Tattes

M. BIRCHLER remercie également M. GOEHRING pour avoir fait retirer le morceau de plastique qu'il restait vers ce lampadaire.

Remerciements

Mme GAUTIER remercie M. GOEHRING et le service de la voirie d'avoir taillé la haie le long du chemin piétonnier entre la route de la Capite et l'école de la Californie.

Elle transmet également les remerciements des locataires de locaux commerciaux de la commune pour le loyer offert du mois de novembre.

Elle remercie grandement, au nom de l'Association du marché de Vésenaz, pour le soutien apporté au Marché de Vésenaz. A ce propos, elle invite les Conseillers municipaux à se rendre au marché qui aura lieu le 3 et 4 décembre et de montrer l'exemple en respectant les mesures sanitaires.

Rocades au sein des commissions

Au nom du groupe Vert'Libéral, **M. LEVY** annonce que Mme GAGE siègera aux commissions Culture et loisirs et Environnement et développement durable à sa place et qu'il siègera aux commissions ad hoc COVID-19 et Bâtiments et logement à la place de Mme GAGE.

Au nom du groupe PLR, **M. HAINAUT** annonce que Mme AZARM AZARPEY siègera à la commission Sociale à la place de M. ZWAHLEN et que M. ZWAHLEN siègera à la commission Environnement et développement durable à la place de Mme AZARM AZARPEY.

Pose d'un miroir en face de l'école de Collonge

Mme AZARM AZARPEY remercie de l'intervention rapide et efficace pour la pose d'un miroir en face de l'école de Collonge améliorant la visibilité des usagers sortant du parking de l'école.

Film « BUCEPHALE » de Mme Céline van Till

M. AZARPEY rappelle qu'en 2017, le Conseil municipal avait apporté son soutien à Mme Céline van Till, athlète paralympique, pour la création d'un film. Ce film dont le titre est « Bucéphale » étant maintenant sorti, Mme van Till adresse ses remerciements à la commune et offre un DVD aux Autorités communales.

Disposition du drapeau de Genève à la salle communale

Mme GAUTIER souhaite que le drapeau de Genève, suspendu à droite de la scène de la salle communale, soit disposé à l'endroit.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres communications. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Loyers du mois de novembre offerts aux locataires des locaux commerciaux communaux

M. GOEHRING revient sur le propos de Mme GAUTIER, en confirmant que le Conseil administratif a décidé de ne pas facturer le loyer du mois de novembre aux locataires commerciaux des immeubles de la commune. Il rappelle que ce geste avait également été accordé pour deux mois, de mi-mars à mi-mai 2020.

Marmite de l'Escalade

M. GOEHRING indique qu'il est de tradition lors de la séance du Conseil municipal du mois de décembre de casser la Marmite de l'Escalade. Au vu des conditions sanitaires, le Conseil administratif a souhaité apporter un peu de douceur et offrir une petite marmite individuelle à chaque membre du Conseil municipal.

Applaudissements.

Fraternoël

M. GOEHRING annonce avec regret l'annulation de l'édition de la manifestation Fraternoël.

M. GOEHRING ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à M. THORENS.

Boîte à livres - place du Pré-d'Orsat

M. THORENS transmet la demande du Service technique, à savoir si les Conseillers municipaux avaient des retours sur la boîte à livres installée sur la place du Quadrilatère. En cas de retour, il invite les Conseillers municipaux à les faire parvenir au Conseil administratif ou au Service technique.

Mme LEITNER-RIAT fait remarquer que cette boîte s'est bien remplie, qu'elle n'a pas pris l'eau pendant les orages, et qu'à ses passages devant la boîte les habitants félicitent la commune. Elle suggère une signalisation, afin d'identifier qu'il s'agit d'une action de la commune.

M. THORENS estime que cela mérite quelques indications sur la boîte à livres.

Mme LEITNER-RAIT exprime son réjouissement quant à l'installation d'autres boîtes à livres à d'autres lieux dans la commune.

Nominations diverses

M. THORENS fait part de la nomination de M. Dan Fuochi en tant que représentant du Conseil administratif au comité du Point d'Interro et de la nomination de M. Norberto Birchler comme représentant du Conseil administratif au comité de l'Association Communes-école.

Distribution des paquets de Noël aux aînés

M. THORENS ajoute que la distribution des paquets de Noël aux aînés aura bien lieu cette année et qu'il manque des bénévoles pour la distribution. Il invite les potentiels bénévoles à se manifester auprès de l'administration communale.

l'épicentre

M. THORENS annonce que le concert prévu le 5 décembre à l'épicentre est annulé.

M. THORENS ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mobilitri

Concernant la mise en service de la prestation de Mobilitri **Mme LAPAIRE** rapporte avoir reçu quelques retours, certains très enthousiastes et d'autres plus réservés. Elle estime que tout changement dans les habitudes mérite un peu de temps. Concernant les personnes qui n'ont pas accès à internet, elle indique qu'il y a un numéro de téléphone leur permettant de s'inscrire et d'obtenir le QR code. A propos de la difficulté que peut représenter le déplacement et le transport de certains encombrants dans les lieux de tri, elle explique que Mobilitri a prévu la possibilité de demander une levée des déchets au domicile, par téléphone ou internet. Elle invite les Conseillers municipaux à se montrer positifs à l'égard des personnes qui ont des inquiétudes.

En ce qui concerne la question du lieu pour la commune de Collonge-Bellerive, elle indique qu'un lieu a été trouvé sur le chemin de Blémant. Mobilitri y était les 27 et 28 novembre et y sera à nouveau les 11 et 12 décembre 2020. Elle précise que les différents emplacements sont en période de test. Elle se tient à disposition et incite la consultation du site internet de Mobilitri ou de leur téléphoner pour toute demande d'information.

Distribution des paquets de Noël aux aînés

Mme la Présidente revient sur la distribution des paquets pour les aînés et encourage vivement chaque membre du Conseil municipal à en distribuer au minimum deux ou trois.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS précise que cette année les personnes qui distribueront ces paquets ne rentreront pas chez les aînés, les cadeaux seront posés devant la porte.

Mme la Présidente donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE demande plus de précisions quant aux dates des distributions.

Mme la Présidente répond qu'elle n'a pas les dates exactes des jours de distribution, mais informe que les paquets sont à chercher les 14 et 15 décembre et qu'il serait possible d'organiser la prise des paquets à la salle communale, lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 15 décembre 2020.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** prie le public, les membres de l'administration et les Conseillers administratifs de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement d'une demande de naturalisation qui doit avoir lieu à huis-clos.

15. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Quatre dossiers de naturalisation sont traités.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 23h05.

Collonge, le 1er décembre 2020.

Directive relative aux indemnités des Conseillers municipaux et au voyage du Conseil municipal

Indemnités

Article 1 Vote des indemnités

Le montant des indemnités des conseillers municipaux est voté chaque année par le Conseil municipal dans le cadre du vote du budget. Toute augmentation des indemnités fait l'objet d'une délibération spécifique.

Article 2 Montant des indemnités des membres du Conseil municipal

[1] Chaque membre du Conseil municipal reçoit une indemnité annuelle de 3500 F par année civile, sous déduction des charges sociales, lorsque cela s'applique. Elle est versée, en une fois, au mois de décembre de chaque année.
[2] En cas d'entrée en fonction ou de départ en cours d'année, l'indemnité est versée prorata temporis.

Voyage

Article 3 Voyage du Conseil municipal

Trois voyages sont en principe organisés durant la législature, le premier lors de la 1ère année de celle-ci, le deuxième lors de la 3ème année et le troisième, lors de la 5ème année. Un montant global de CHF 60'000 est prévu au budget de l'année au cours de laquelle le voyage aura lieu.

Article 4 Organisation du voyage

[1] Le voyage, est organisé, en principe sur une période de trois jours (2 nuits), par le président du Conseil, auquel sont invités les membres du Conseil administratif et des membres de l'administration sur décision du président du Conseil.

[2] En cas de non-participation au voyage, les membres du Conseil municipal ne peuvent prétendre à aucune contrepartie.

Version adoptée le 5.11.2013 et modifiée les 6.11.2017 et 1.12.2020 par le Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération 20-20
Séance du 1er décembre 2020

Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2020 d'un montant total de 50'000 F, destinés au support administratif de divers projets et soutiens en lien avec la crise sanitaire du Covid-19

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les prévisions des recettes fiscales 2020 communiquées par le Département des Finances au mois d'octobre 2020,

vu les dépenses relatives aux manifestations communales 2020 non réalisées en raison de la situation sanitaire,

vu la délibération 20-16, relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2020 d'un montant total de 250'000F, destinés à divers projets et soutiens en lien avec la crise du Coronavirus, acceptée par le Conseil municipal, le 29 septembre 2020,

vu la nécessité d'engager des dépenses supplémentaires de support administratif pour la mise en œuvre de ces projets,

vu le rapport de la commission ad hoc Covid-19 Economie et associations du 15 octobre 2020,

vu le rapport de la commission des Finances du 2 novembre 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 23 de ses membres
accepte à l'unanimité (22 oui) (majorité simple)

1. D'ouvrir au Conseil administratif, des crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de 50'000 F, destinés au support administratif nécessaire à la mise en œuvre de divers projets et soutiens en lien avec la crise sanitaire du Covid-19, qui seront comptabilisés dans le compte de résultats sur les comptes :
    - 02.30 Services généraux / Charges de personnel
    - 02.31 Services généraux / Charges de biens et services et autres charges d'exploitation,

2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Législature 2020-2025
Délibération 20-21
Séance du 1er décembre 2020

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 12'920'103 F, destiné à divers amortissements complémentaires

Conformément à l'article 30, al.1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6.05),

vu les évaluations favorables des recettes fiscales communiquées par le Département des Finances, en date du 20 octobre 2020,

vu l'analyse des comptes 2020 au 11 novembre 2020 et la projection du non dépensé,

vu le nombre élevé d'investissements votés par la commune ces dernières années, ainsi que les projets importants qui sont planifiés pour les années à venir et afin de soulager la charge d'amortissements des prochains exercices,

vu l'exposé des motifs du 12 novembre 2020,

vu le rapport de la commission des Finances du 16 novembre 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 23 de ses membres
accepte à l'unanimité (22 oui) (majorité simple)

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2020 d'un montant total de **12'920'103 F** sur les crédits suivants :

02.146	Participation au SIG pour travaux de chauffage à distance	**529'474 F**
61.146	Subvention au canton de Genève tranchée couverte Vésenaz :	**12'390'629 F**

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2020 sous les rubriques 02.387 (**529'474 F**) et 61.387 (**12'390'629 F**), « Amortissement complémentaire des subventions d'investissements ».

3. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de **12'920'103 F**.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

› Budget 2021

› Présentation au Conseil municipal

› 1er décembre 2020

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- Introduction
  - Contexte économique et politique
  - Population de référence
- Estimation des recettes fiscales 2021 et autres revenus
  - Evolution de la valeur du centime additionnel PP (2012-2021)
  - Evolution de la valeur du centime additionnel PM (2012-2021)
  - Répartition des revenus par natures et fonctions - comparaison 2020-2021
- Estimation des charges de fonctionnement 2021
  - Péréquations, charges contraintes ou engagées
  - Impact des modifications de présentations
  - Frais de personnel
  - Répartition des charges par natures et fonctions - comparaison 2020-2021
  - Dépenses votées par les commissions
  - Amortissements
- Estimation du résultat 2021
- Prévision des investissements
- Exercice 2020 : informations sur les recettes estimées 2020

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

CONTEXTE ÉCONOMIQUE
PRÉVISION DU GROUPE DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES SEPT. 2020

INDICATEURS MACRO-ÉCONOMIQUES

		Prévisions pour 2020			Prévisions pour 2021			Prévisions pour 2022		
	2019 (1)	Juin 20	Sept. 20	(2)	Juin 20	Sept. 20	(2)	Juin 20	Sept. 20	(2)
PIB CH, variation annuelle réelle en %	1,1	- 5,5	- 4,5	↗	5,4	3,5	↘	1,5	1,5	→
PIB GE, variation annuelle réelle en %	2,2	- 6,5	- 5,5	↗	6,0	4,0	↘	2,0	2,0	→
Renchérissement GE, variation annuelle moyenne en %	0,4	- 0,6	- 0,8	↘	0,5	0,3	↘	0,5	0,3	↘
Taux de chômage GE, moyenne annuelle en %	3,9	5,7	5,0	↘	5,9	5,9	→	5,5	5,5	→

(1) PIB CH et PIB GE : chiffres provisoires. (2) Variation par rapport à la précédente prévision.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE
PRÉVISION DU GROUPE DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES SEPT. 2020

PIB de la Suisse et du canton de Genève, variation annuelle réelle, en % (1)

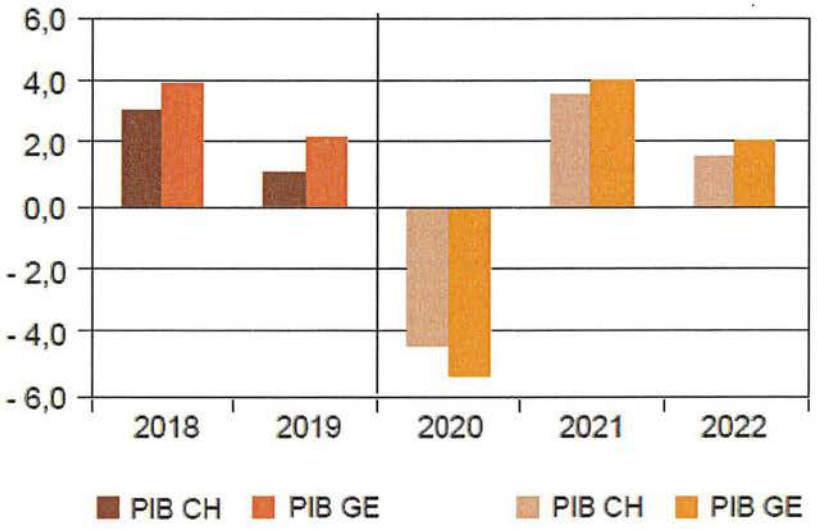

(1) 2018 et 2019 : chiffres provisoires. 2020, 2021 et 2022 : valeurs prévues.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE
PRÉVISION DU GROUPE DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES SEPT. 2020

Taux de chômage dans le canton de Genève, en %

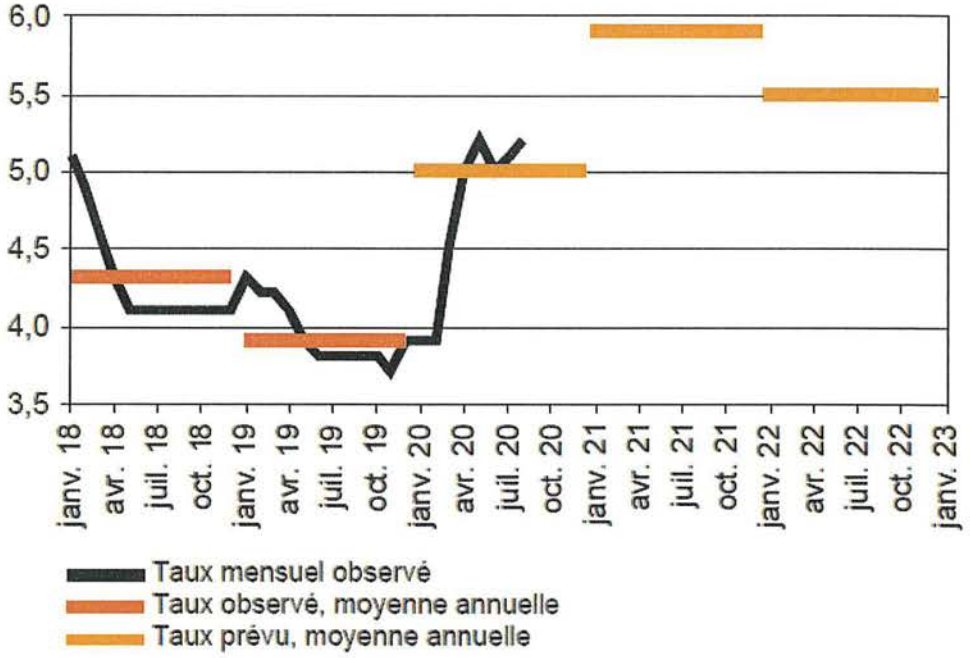

CONTEXTE ÉCONOMIQUE
PRÉVISION DU GROUPE DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES SEPT. 2020

TAUX D'INTERET EN SUISSE

		Prévisions pour 2020			Prévisions pour 2021			Prévisions pour 2022		
	2019	Juin 20	Sept. 20	(1)	Juin 20	Sept. 20	(1)	Juin 20	Sept. 20	(1)
Taux interbancaire à trois mois, moyenne annuelle en %	- 0,74	- 0,7	- 0,7	→	- 0,7	- 0,7	→	- 0,7	- 0,7	→
Taux interbancaire à trois mois, à la fin décembre en %	- 0,69	- 0,7	- 0,7	→	- 0,7	- 0,7	→	- 0,7	- 0,7	→
Oblig. de la Confédération à dix ans, moyenne annuelle en %	- 0,49	- 0,4	- 0,4	→	- 0,3	- 0,3	→	- 0,2	- 0,2	→
Oblig. de la Confédération à dix ans, à la fin décembre en %	- 0,46	- 0,4	- 0,4	→	- 0,2	- 0,2	→	- 0,2	- 0,2	→

(1) Variation par rapport à la précédente prévision.

EVOLUTION DE LA POPULATION

Année	Retenue pour budget	Réelle	A la date du
2011	7'600	7'507	31 décembre
2012	7'650	7'517	31 décembre
2013	7'650	7'560	31 décembre
2014	7'800	7'836	31 décembre
2015	8'100	8'037	31 décembre
2016	8'300	8'094	31 décembre
2017	8'300	8'171	31 décembre
2018	8'350	8'237	31 décembre
2019	8'350	8'360	31 décembre
2020	8'450	8'390	30 juin
2021	**8'520**		

Période	Population
mars 2017	8'096
juin 2017	8'135
septembre 2017	8'181
décembre 2017	8'171
mars 2018	8'225
juin 2018	8'196
septembre 2018	8'202
décembre 2018	8'237
mars 2019	8'258
juin 2019	8'294
septembre 2019	8'377
décembre 2019	8'360
mars 2020	8'345
juin 2020	8'390

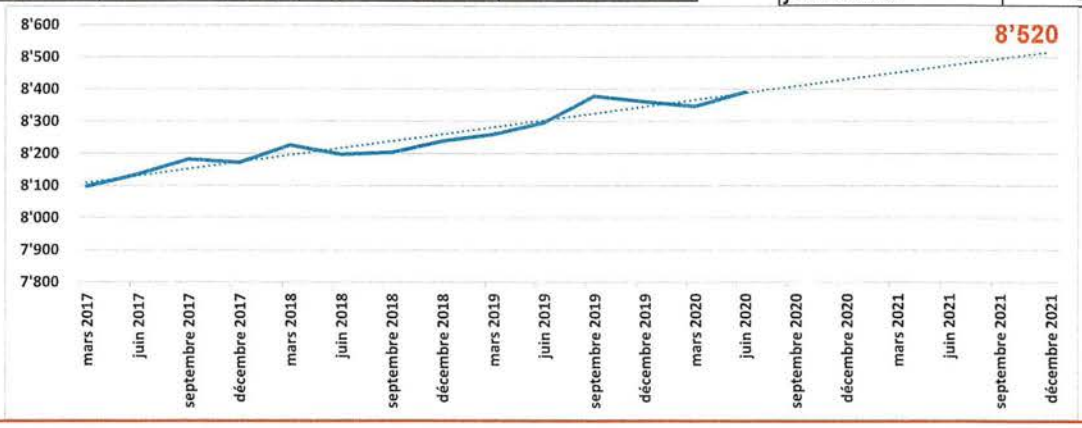

AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2021

› Répartition des compétences entre les communes et le canton

- Loi cadre sur la répartition des compétences entre communes et canton (2015) + règl. fonds de régulation (2016). Principe de neutralité financière
- 3 trains de lois sur la répartition des tâches entre les communes et le canton entrés en vigueur en 2017 et 2018, attribuent aux communes:
  - formation = accueil parascolaire
  - action sociale = aide sociale financière ponctuelle
  - personnes âgées = intégration sociale, lutte contre l'isolement information et soutien vie quotidienne
  - mobilité = règlementations locales du trafic à caractère mineur et non prescriptives
  - culturelle = soutien à la création et subvention des institutions des arts de la scène et manifestations culturelles
  - sport = soutien au sport d'élite collectif + soutien aux organisations sportives + mise à disposition du public et des associations d'infrastructures sportives.
- Transferts de compétences encore en discussion (ex. gestion des ports)

AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2021

- Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
  - Loi du 18.03.16 but : soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. Durée de vie du fonds = 20 ans dès 2018
  - La contribution annuelle au FIDU =25 millions (yc 2 millions versés par le canton) et le solde par les communes. Celle-ci est calculée en fonction de la valeur de production du centime (fiscalité des PP et PM et population).
  - Impact financier de ce fonds sur le budget :
- a) contribution annuelle de la commune à travers une dépense d'investissement qui fera l'objet d'une délibération votée en même temps que le budget (pour 2021, la contribution de la commune sera de 744'200)
- b) les attributions forfaitaires ainsi que les allocations du FIDU à la commune (en fonction du nombre de logements construits hors zone 5) seront des recettes d'investissements (pour 2019, l'attribution du FIDU s'est élevée à 42'000)
- c) l'impact sur les comptes de fonctionnement = amortissement sur 30 ans de chaque dépense annuelle d'investissement

AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2021

› Renforcement de la péréquation intercommunale

- Depuis 2019 : la péréquation est passée à 2% et la compensation ville-centre à la Ville de Genève atteindra 0.6 équivalent-cts

› Réforme de l'imposition des entreprises (RFFA) depuis 2020 :

- Baisse des impôts sur les personnes morales de 478'000 CHF

  (centime 2020 à 13'414 contre 29'897 en 2019 – estimation 2021 17'689)
- Mesures compensatoires :
  - Reversement d'une partie de l'Impôt Fédéral Direct que le Canton reçoit en plus :

    pour Collonge-Bellerive 106'000 CHF en 2020 et 81'000 CHF en 2021
  - Reversement d'une partie du nouveau prélèvement sur les rémunérations de 0.07% pour financer l'accueil de la petite enfance (gestion par une fondation en création) :

    pour Collonge-Bellerive 47'000 CHF en 2020 et 48'000 CHF en 2021

› Impact RFFA net pour la Commune : baisse de revenus de 300'000 CHF

AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2021

› Réformes fiscales futures en discussion

- Transfert de charges (et compétences ?) canton-communes : en cours de discussion – enjeu cantonal de 90 millions à terme. Dépôt du PL 12782 sur la participation des communes au financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées (LPCFPS).

  Ce PL est intégré au budget 2021 de l'Etat de Genève, mais en raison du désaccord des communes, et des instructions du SAFCO, il ne l'est pas dans le projet de budget 2021 de la commune de Collonge-Bellerive.

  Enjeu 1'837'695 francs (total du PL 44'020'337 francs)

- Loi sur la création d'un fonds contre le sans-abrisme : en cours de discussion – enjeu de répartition du financement sur les communes sur un taux de 4.5 °/°° du budget – enjeu 160'000 CHF pour Collonge-Bellerive.

- Autres éléments de la fiscalité communale : péréquation intercommunale, imposition sur le lieu de domicile, taxe professionnelle

AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2021

› Indexation des salaires : + 0.0%

- Coût de la vie = -1.0 % (base au 31 juillet 2020)

Office cantonal de la statistique - OCSTAT

StatistiqueGenève

Indice genevois des prix à la consommation
(décembre 2015=100)

T 05.02.01

Chiffres mensuels et moyenne annuelle

Canton de Genève

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne annuelle
2015	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	**100.0**	///
2016	99.7	99.7	100.1	100.4	100.6	100.7	**100.3**	100.3	100.4	100.5	100.2	100.0	100.2
2017	100.0	100.6	100.8	101.0	101.2	101.0	**100.7**	100.9	101.1	101.2	101.2	101.2	100.9
2018	101.0	101.4	101.8	102.0	102.5	102.4	**102.2**	102.2	102.3	102.4	102.2	102.0	102.0
2019	101.7	102.2	102.7	102.9	103.1	103.1	**102.5**	102.6	102.5	102.3	102.0	102.0	102.4
2020	101.8	102.0	102.0	101.5	101.7	101.7	**101.5**	101.6	101.5				
							-1.0%						

Source : Office fédéral de la statistique / Office cantonal de la statistique

Date de mise à jour : 01.10.2020

› Charges de fonctionnement et d'investissement :

- analyse des différentes charges de fonctionnement pour parvenir à un budget équilibré, sur la base des recettes fiscales prévisibles communiquées par le Département des finances en août 2020.

- Poursuite des investissements, tout en déterminant des priorités afin de gérer les liquidités communales.

ESTIMATION DES RECETTES FISCALES

VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL DES PERSONNES PHYSIQUES DE 2012 AU PROJET DE BUDGET 2021

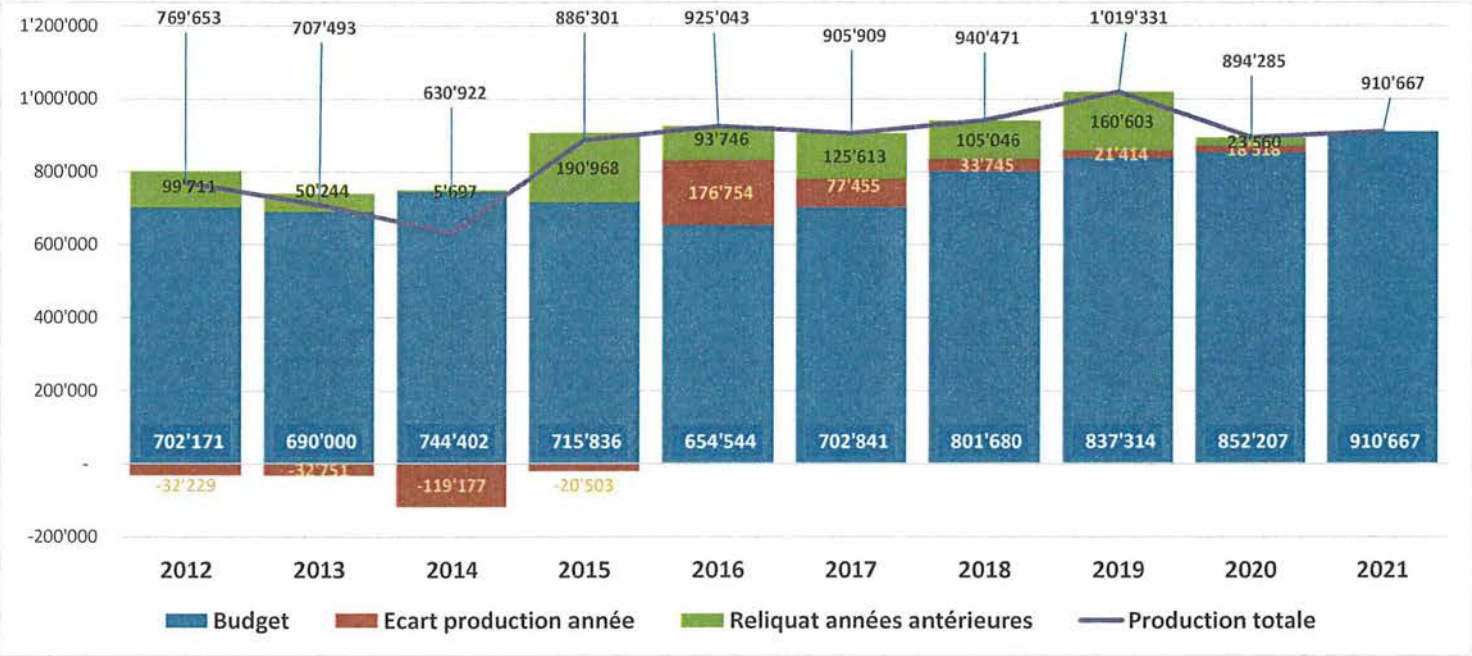

VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL DES PERSONNES MORALES DE 2012 AU PROJET DE BUDGET 2021

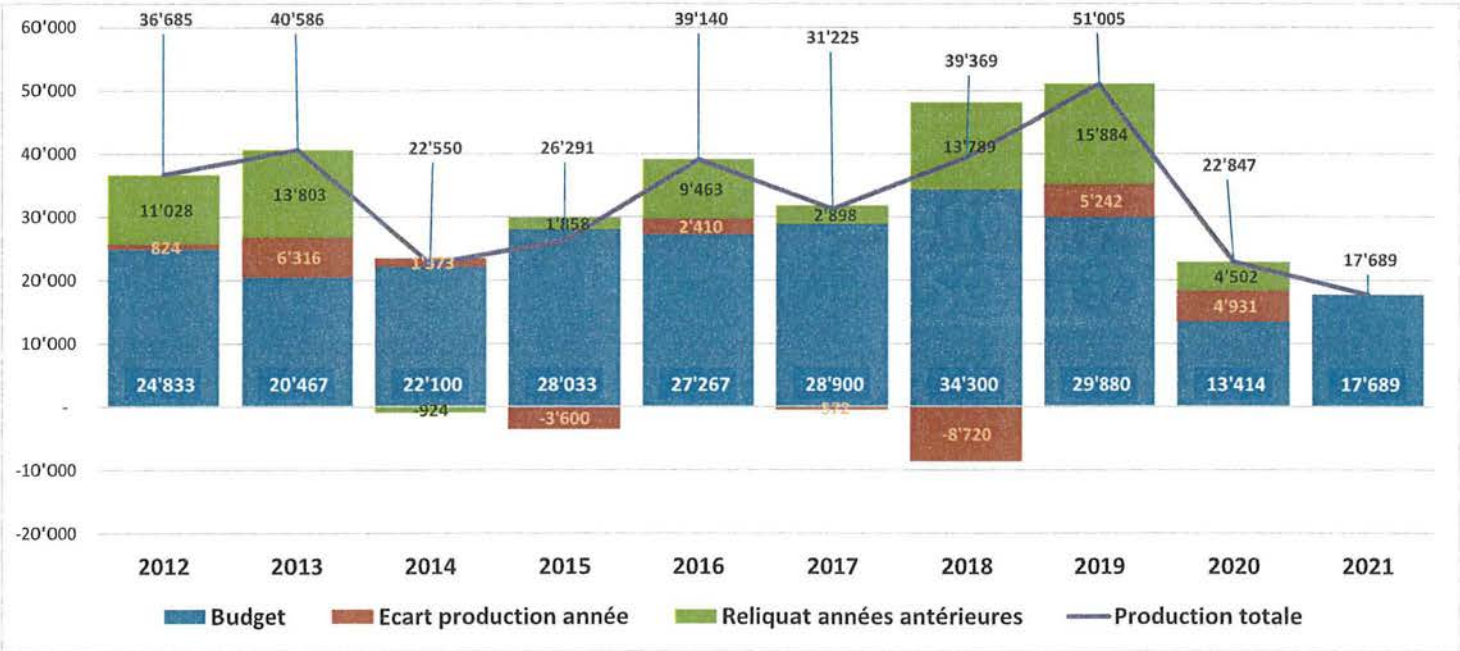

ESTIMATION DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2021

Groupe	Désignation nature	Budget 2020		Budget 2021		Variation 2020 / 2021	
		CHF	%	CHF	%	CHF	%
40	Revenus fiscaux	25'103'009	72.0%	26'922'000	58.0%	1'818'991	7.2%
42	Taxes	1'457'921	4.2%	1'533'420	3.3%	75'499	5.2%
43	Revenus divers	1'000	0.0%	3'000	0.0%	2'000	200.0%
44	Revenus financiers	6'590'384	18.9%	16'135'545	34.8%	9'545'161	144.8%
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	66'000	0.2%	86'000	0.2%	20'000	
46	Revenus de transfert	841'841	2.4%	932'119	2.0%	90'278	10.7%
49	Imputations internes	801'860	2.3%	797'953	1.7%	-3'907	N.S.
		34'862'015	**100.0%**	**46'410'037**	**100.0%**	**11'548'022**	**33.1%**

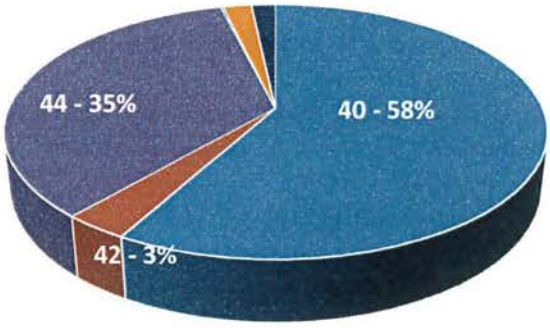

REVENUS PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2021

Groupe	Désignation nature	Budget 2020		Budget 2021		Variation 2020 / 2021	
		CHF	%	CHF	%	CHF	%
40	Revenus fiscaux	25'103'009	72.0%	26'922'000	58.0%	1'818'991	7.2%
42	Taxes	1'457'921	4.2%	1'533'420	3.3%	75'499	5.2%
43	Revenus divers	1'000	0.0%	3'000	0.0%	2'000	200.0%
44	Revenus financiers	6'590'384	18.9%	16'135'545	34.8%	9'545'161	144.8%
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	66'000	0.2%	86'000	0.2%	20'000	
46	Revenus de transfert	841'841	2.4%	932'119	2.0%	90'278	10.7%
49	Imputations internes	801'860	2.3%	797'953	1.7%	-3'907	N.S.
		34'862'015	**100.0%**	**46'410'037**	**100.0%**	**11'548'022**	**33.1%**

40	Revenus fiscaux - évaluations du DF	**1'819'000**
42	Contraventions et amendes d'ordre - 2ème contrôleur du stationnement	**50'000**
42	Refacturation aux communes budget Etat civil	**28'000**
44	Boni comptable sur valorisation de la parcelle 9777 transférée à la FICB (Quadrilatère II)	**9'503'000**
44	Loyer nouvelle crèche de la Passerelle (5 mois)	**110'000**
44	Facturation ancrages et emprises - fin du chantier de la Station	**60'000**
44	Redevance usage domaine public par les SIG - retour à une année normale	**-265'000**
44	Loyers des bâtiments et terrains du PF	**161'000**
44	Comptabilisation en HT des recettes du Parking des Rayes	**-35'000**
45	Revenus issus du fonds de bienfaisance pour dépenses sociales	**20'000**
46	Facturation des APM aux autres communes - en lien contrôleur sationn. saisonnier	**46'000**
46	Subvention cantonale mise en œuvre Mobilitri	**67'000**
46	Compensation RFFA - quote-part IFD reversée	**-25'000**

REVENUS PAR FONCTIONS OU SOUS-FONCTIONS PROJET DE BUDGET 2021

Gr	Fonctions ou sous-fonctions	Budget 2020 CHF	Budget 2021 CHF	Variation 2020 / 2021		
				CHF	%	Observations
02	Services généraux	220'008	229'738	9'730	4%	Parkings collaborateurs +9KF
11	Sécurité publique	622'050	715'700	93'650	15%	Controleur stationn. suppl. 0.50 ETP +96KF Refacturation aux communes + Amendes d'ordre
14	Questions juridiques	408'571	437'820	29'249	7%	Refacturation aux communes frais Etat civil
15	Service du feu	74'000	75'000	1'000	1%	Non significatif
16	Défense	23'800	23'800	0	0%	Non significatif
2	Scolarité obligatoire	790'848	803'118	12'270	2%	Evolution activité restaurants scolaires+ 15 KF
32	Culture, autres	56'500	66'200	9'700	17%	Billetterie Epicentre - manifestation anniv. 20 ans
34	Sports et loisirs	336'500	150'600	-185'900	-55%	Transfert revenus Corsier Port du PA au PF - 177 KF
4	Santé	144'000	144'000	0	0%	
54	Famille et jeunesse	325'375	434'000	108'625	33%	Loyer de la nouvelle crèche Passerelle 110 KF
57	Aide sociale et domaine de l'asile	65'000	60'000	-5'000		Non significatif
61	Circulation routière	519'600	544'600	25'000	5%	Ancrages et emprises + 60 KF Recettes Parking des Rayes en HT - 25 KF

REVENUS PAR FONCTIONS OU SOUS-FONCTIONS PROJET DE BUDGET 2021

Gr	Fonctions ou sous-fonctions	Budget 2020 CHF	Budget 2021 CHF	Variation 2020 / 2021		
				CHF	%	Observations
62	Transports publics	75'000	70'000	-5'000	-7%	Ajustement revenu des cartes CFF - 5 KF
64	Télécommunications	29'500	30'000	500	2%	Non significatif
72	Traitement des eaux usées	0	4'000	4'000	100%	Subventions cantonales 1 an / 2
73	Gestion des déchets	71'400	137'001	65'601	92%	Subvention cantonale Mobilitri + 67 KF
77	Protection de l'environnement, autres	36'000	24'500	-11'500	-32%	Baisse des revenus de concessions cimetières - 12 KF
81	Agriculture	0	25'000	25'000	100%	Prélèvement sur Fonds Aga Khan + 25 KF
87	Combustibles et énergie	740'000	475'000	-265'000	-36%	Redevance usage domaine public par les SIG - retour à une année normale - 265KF
91	Impôts	25'208'707	27'003'000	1'794'293	7%	Evaluations fiscales du DF d'août 2020
96	Administration de la fortune et de la dette	5'107'656	14'952'960	9'845'304	193%	Revenus des bâtiments du PF + 161 KF Transfert revenus de Corsier-Port du PA au PF + 171 KF Boni comptable sur transfert parcelle 9777 9'503 KF
97	Redistributions	7'500	4'000	-3'500	-47%	Redistribution taxe CO2 -3 KF
		34'862'015	**46'410'037**	**11'548'022**	**33%**	

ESTIMATION DES CHARGES

IMPACT 2021 DE LA PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE SUR NOTRE COMMUNE

› Buts de la péréquation

- Renforcer les ressources des communes à faible capacité financière
- Encourager le développement de l'intercommunalité
- Encourager le développement des politiques publiques dans le domaine de la petite enfance

› L'ensemble des données prises en compte dans le calcul des contributions et des allocations est basé sur les données de l'année n-2 soit, pour 2021, les valeurs de 2019.

Entre 2021 et 2020 on note une hausse de la charge liée à la péréquation de CHF 33'814

année	montant
2021	3'308'958
2020	3'275'144
2019	2'931'948
2018	2'766'724
2017	1'693'711
2016	980'434
2015	1'312'406
2014	2'121'869
2013	1'268'171

IMPACT 2021 DES CHARGES GROUPEMENTS OU STRUCTURES

› Charges sur lesquelles la Commune est engagée

	2018	2019	2020	2021	Ecart budget	
	Comptes	Comptes	Budget	Projet Budget	2020 - 2021	% variation
Péréquation financière intercommunale	2'766'724	2'931'948	3'275'144	**3'308'958**	33'814	1%
Groupement - Centre Sportif de Rouelbeau	92'718	95'000	123'263	**120'938**	-2'325	-2%
Groupement - GIAP	739'069	922'007	890'366	**953'287**	62'921	7%
Groupement - GICI (crèches)	1'341'533	1'378'987	1'449'317	**2'791'039**	1'341'722	93%
ORPC Lac	60'577	82'935	64'870	**68'200**	3'330	5%
Participation SIS	397'999	419'629	441'134	**465'854**	24'720	6%
Participation - ACG - SIACG	154'345	168'041	187'957	**210'000**	22'043	12%
Police municipale (APM)	68'761	119'301	102'110	**105'500**	3'390	3%
Arrondissement de l'Etat civil	115'574	246'625	109'446	**146'748**	37'302	34%
Charges groupements ou structures	**5'737'301**	**6'364'473**	**6'643'607**	**8'170'524**	**1'526'917**	**23%**

Entre 2021 et 2020 l'ensemble de ces charges évolue de **CHF 1'526'917**

Le budget du GICI intègre 70 places de crèche supplémentaires, soit un total de 126 places (56+70), au prorata des ouvertures sur l'année 2021.

FRAIS DE PERSONNEL 2021

- Le projet présenté intègre les hypothèses suivantes :
  - Pas d'augmentation pour le coût de la vie (indice négatif sur 1 an)
  - Renfort du contrôle de stationnement l'été
    - 4 mois, personne à 50% + 40'000
      Dont 30'000 CHF refacturés aux communes partenaires
  - Création de 2 postes au département technique :
    - 1 poste soutien service aménagement et infrastructures +1.00 EPT
      (0.50 EPT déjà prévu au budget 2020 + 0.50 EPT au budget 2021)
    - 1 poste soutien service bâtiments +0.50 EPT

CHARGES PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2021

Groupe	Désignation nature	Budget 2020		Budget 2021		Variation 2020 / 2021	
		CHF	%	CHF	%	CHF	%
30	Charges de personnel	8'175'575	23.6%	8'446'798	18.3%	271'223	3.3%
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'293'158	26.8%	9'719'550	21.0%	426'392	4.6%
33	Amortissements du PA	2'253'335	6.5%	2'376'148	5.1%	122'813	5.5%
34	Charges financières	1'906'769	5.5%	1'821'929	3.9%	-84'840	-4.4%
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'000	0.0%	1'000	0.0%	0	0.0%
36	Charges de transfert	12'185'812	35.2%	14'031'757	30.4%	1'845'945	15.1%
38	Amortissements complémentaires	0	0.0%	9'028'860	19.5%	9'028'860	
39	Imputations internes	801'860	2.3%	797'953	1.7%	-3'907	-0.5%
		34'617'509	**100.0%**	**46'223'995**	**100.0%**	**11'606'486**	**33.5%**

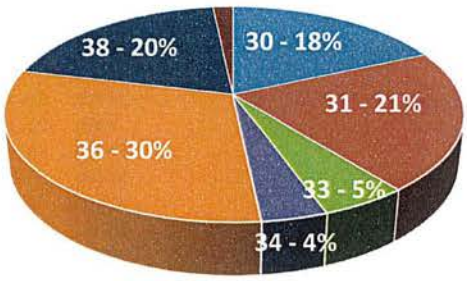

CHARGES PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2021

Groupe	Désignation nature	Budget 2020		Budget 2021		Variation 2020 / 2021	
		CHF	%	CHF	%	CHF	%
30	Charges de personnel	8'175'575	23.6%	8'446'798	18.3%	271'223	3.3%
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'293'158	26.8%	9'719'550	21.0%	426'392	4.6%
33	Amortissements du PA	2'253'335	6.5%	2'376'148	5.1%	122'813	5.5%
34	Charges financières	1'906'769	5.5%	1'821'929	3.9%	-84'840	-4.4%
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'000	0.0%	1'000	0.0%	0	0.0%
36	Charges de transfert	12'185'812	35.2%	14'031'757	30.4%	1'845'945	15.1%
38	Amortissements complémentaires	0	0.0%	9'028'860	19.5%	9'028'860	
39	Imputations internes	801'860	2.3%	797'953	1.7%	-3'907	-0.5%
		34'617'509	**100.0%**	**46'223'995**	**100.0%**	**11'606'486**	**33.5%**

30 Renforcement saisonnier contrôleur stationnement	**40'000**
30 Postes soutien au service technique et des bâtiments	**130'000**
30 Annonces et honoraires de recrutement personnel	**37'000**
30 Comptabilisation voyage du CM en totalité sur l'année de réalisation	**30'000**
30 Hausse coût de la vie	**0**
30 Provision procès-verbaliste séances CM	**20'000**
30 Rémunérations CM (+2 conseillers)	**5'000**
31 Entretien des bâtiments des écoles	**154'000**
31 Aide sociale actions communales	**57'000**
31 Traitement des déchets - Mobilitri	**61'000**
31 Prestations anniversaire 20 ans Epicentre	**35'000**
31 Subventions communales Culture	**40'000**
31 Activité des restaurants scolaires	**50'000**
31 Mandats politique environnement et développement durable	**60'000**
33 Impact des amortissements des nouveaux projets votés ou planifiés	**123'000**
34 Réduction frais entretien Hermance 95-105 (en travaux par un crédit d'invest)	**-93'000**
36 Péréquation financière	**34'000**
36 Participation Crèche	**1'342'000**
36 Participation GIAP	**63'000**
36 Participation SIS	**25'000**
36 Participation ACG - SIACG	**22'000**
36 Frais de perception des impôts	**55'000**
36 Subventions mobilité douce	**35'000**
36 Subventions individuelles - ligne Covid19	**300'000**
38 Amortissements complémentaires	**9'029'000**

CHARGES PAR FONCTIONS OU SOUS-FONCTIONS PROJET DE BUDGET 2021

Gr	Fonctions ou sous-fonctions	Budget 2020	Budget 2021	Variation 2020 / 2021		
		CHF	CHF	CHF	%	Observations
01	Conseil municipal et Exécutif	570'762	525'993	-44'769	-8%	Frais élections et dépouillement et Frais de fin de législature en 2020
02	Services généraux	5'300'836	8'118'501	2'817'665	53%	Evolution structure personnel Amortissements complémentaires 2'621 KF
11	Sécurité publique	1'377'204	1'485'488	108'284	8%	Contrôleur saisonnier stationnement 40 KF Surveillance + 23 KF
14	Questions juridiques	533'388	574'717	41'329	8%	Evolution des charges de l'Etat civil
15	Service du feu	757'114	758'604	1'490	0%	Non significatif
16	Défense	166'870	129'700	-37'170	-22%	Baisse des entretiens des abris (Projet de crédit)
2	Scolarité obligatoire	3'670'067	5'171'325	1'501'258	41%	Entretien des bâtiments des écoles + 154 KF Subvention GIAP + 63 KF Amortissements complémentaires 1'330 KF
32	Culture, autres	1'448'870	1'607'254	158'384	11%	Anniversaire Epicentre + 110 KF Subventions culturelles + 40 KF
34	Sports et loisirs	2'383'223	2'698'571	315'348	13%	Amortissements nouveaux crédits (Tennis-Club) Amortissements complémentaires 215 KF
4	SANTE	220'959	271'048	50'089	23%	Fin d'amortissements du bâtiment Amortissements complémentaires 72 KF
54	Famille et jeunesse	2'858'015	8'337'425	5'479'410		Participation crèche IAM +1'342 KF Amortissement nouvelle crèche + 154 KF Amortissements complémentaires 4'035 KF
57	Aide sociale et domaine de l'asile	469'101	540'681	71'580	15%	Evolution des actions communales +57 KF
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	187'000	206'000	19'000	10%	Aide sociale à l'étranger + 19 KF
61	Circulation routière	3'870'542	4'599'232	728'690	19%	Amortissements complémentaires 756 KF
62	Transports publics	285'358	389'427	104'069	36%	Subvention mobilité douce 35 KF - Subventions vélos + 20 KF Ventilation ligne DD + 50 KF

CHARGES PAR FONCTIONS OU SOUS-FONCTIONS PROJET DE BUDGET 2021

Gr	Fonctions ou sous-fonctions	Budget 2020	Budget 2021	Variation 2020 / 2021		
		CHF	CHF	CHF	%	Observations
64	Télécommunications	135'000	133'298	-1'702	-1%	Non significatif
71	Approvisionnement en eau	18'000	18'500	500	3%	Non significatif
72	Traitement des eaux usées	211'510	256'327	44'817	21%	Evolution des amortissements sur collecteurs
73	Gestion des déchets	1'850'325	1'921'720	71'395	4%	Traitement des déchets Mobilitri + 61 KF
75	Protection des espèces et du paysage	28'000	35'000	7'000	25%	Transfert des subventions Pronatura du PF au PA
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	102'000	113'000	11'000	11%	Non significatif
77	Protection de l'environnement, autres	39'532	36'532	-3'000	-8%	Non significatif
79	Aménagement du territoire	110'000	82'000	-28'000	-25%	Ventilation des honoraires avec les routes
81	Agriculture	80'000	133'750	53'750	67%	Entretien des arbres et fôrets + 50 KF
85	Industrie, artisanat et commerce	15'000	315'000	300'000	2000%	Ligne Covid19 subventions individuelles bons d'achat
91	Impôts	903'090	958'000	54'910	6%	Frais de perception des impôts
92	Conventions fiscales	1'110'478	956'000	-154'478	-14%	Rétrocession Impôt source communes françaises
93	Péréquation financière et compensation des charges	3'275'144	3'308'958	33'814	1%	Péréquation financière
96	Administration de la fortune et de la dette	2'640'121	2'541'944	-98'177	-4%	Charges du PF - baisse entretiens Hermance 95
		34'617'509	**46'223'995**	**11'606'486**	**34%**	

CHARGES VOTEES LORS DES COMMISSIONS 2021

Séances Commissions	2018	2019	2020	2021			Ecart budget 2020 - budget 2021
	Comptes	Comptes	Budget	Demande	Accordé	Ecart demandé-accordé	
Aménagement	64'740	24'009	70'000	40'000	40'000	-	- 30'000
Bâtiments et logement	1'357'077	1'613'646	1'762'150	1'834'300	1'816'300	- 18'000	54'150
Culture et loisirs	359'973	405'273	424'429	533'380	543'380	10'000	118'951
Environnement et Développement durable	2'433'513	2'527'356	2'850'386	2'976'900	2'956'900	- 20'000	106'514
Routes et infrastructures	393'058	436'601	443'000	511'000	511'000	-	68'000
Scolaire	78'827	83'900	88'745	88'485	93'485	5'000	4'740
Sécurité	431'466	465'440	479'645	509'110	514'110	5'000	34'465
Sociale	3'037'113	3'184'266	3'463'914	4'914'622	4'935'622	21'000	1'471'708
Sports	462'758	504'186	496'898	646'000	513'800	- 132'200	16'902
S/Total commissions	**8'618'525**	**9'244'677**	**10'079'167**	**12'053'797**	**11'924'597**	**- 129'200**	**1'845'430**
						-1.1%	**18.3%**

CHARGES DES AMORTISSEMENTS

	Comptes 2019	Budget 2020	Projection comptes 2020	Budget 2021	Variation 2020 / 2021	
Amortissements du PA Immobilisations corporelles et incorporelles Subvention d'investissements	3'013'762	3'031'198	3'125'839	3'485'359	454'161	15%
Amortissements complémentaires	2'713'357		12'920'103	9'028'860	9'028'860	
	5'727'119	**3'031'198**	**16'045'942**	**12'514'219**	**9'483'021**	**313%**

ESTIMATION DU RÉSULTAT

EVOLUTION DU RÉSULTAT 2021

Budget 2021			
	02.11.2020	01.12.2020	
	Commission des finances	Conseil municipal	Ecarts
Frais de Personnel (salaires + charges)	8'293'000	8'231'760	**-61'240**
Charges	25'118'016	25'178'016	**60'000**
Ligne budgétaire COVID 19		**300'000**	**300'000**
Amortissements	3'485'359	3'485'359	0
Amortissements complémentaires		**9'028'860**	**9'028'860**
Total dépenses	**36'896'375**	**46'223'995**	**9'327'620**
Revenus fiscaux	27'003'000	27'003'000	0
Autres revenus	9'904'037	9'904'037	0
Boni comptable transfert parcelle n°9777 (Q2) - FICB		**9'503'000**	**9'503'000**
Total revenus	**36'907'037**	**46'410'037**	**9'503'000**
Résultat comptable	**10'662**	**186'042**	**175'380**

› Sur instruction du SAFCO, et compte tenu du vote positif de la délibération D20-19 du 27.10.2020, le boni comptable relatif au transfert du Quadrilatère II doit être intégré dans le budget 2021 (info SAFCO 28.10.2020).

PRÉVISION DES INVESTISSEMENTS

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2021 AU PLAN QUINQUENNAL (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)

Commissions	Valeur en francs
Aménagement	2'430'000
Bâtiments	3'249'200
Culture	
Environnement	340'000
Finances	20'000'000
Routes	6'349'800
Scolaire	
Sécurité	0
Sports	5'400'000
Sociale	0
Total	37'769'000

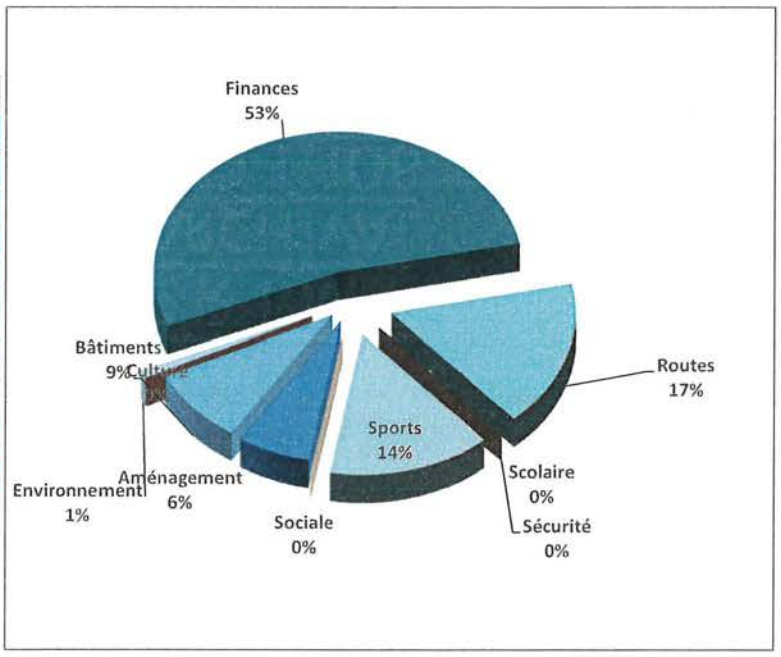

COMPARAISON DES INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF 2014-2021

	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
invest	4'243'744	5'982'004	2'505'021	2'856'314	4'229'870	12'617'398	34'421'600	37'769'000

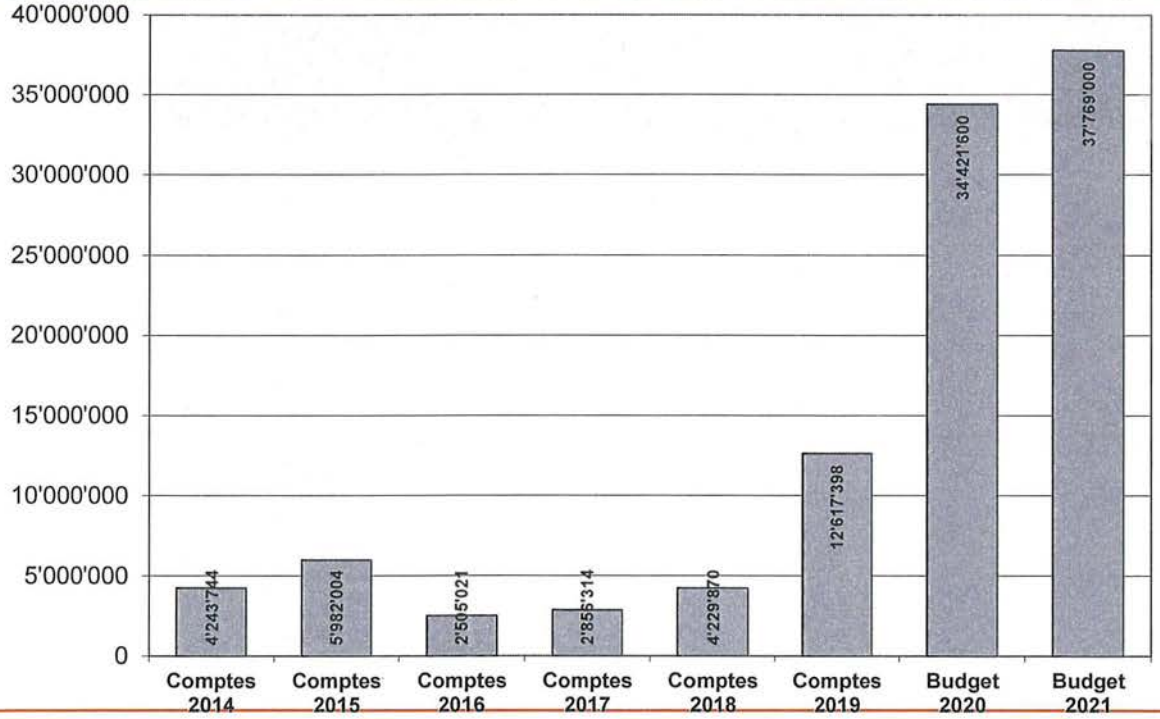

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2021 AU PLAN QUINQUENNAL DE TRESORERIE PATRIMOINES ADMINISTRATIF ET FINANCIER

	Valeur en francs
Total investissements prévus du patrimoine administratif	37'769'000
Total investissements prévus du patrimoine financier	11'240'000
Total des investissements prévus PA+PF	49'009'000

EXERCICE COMPTABLE 2020

- Estimation des recettes fiscales
- Département des Finances octobre 2020

ESTIMATION DE L'IMPÔT 2020
DÉPARTEMENT DES FINANCES OCTOBRE 2020

› La commune a reçu en octobre 2020 la troisième évaluation des recettes pour l'exercice 2020. Les montants estimés sont **supérieurs** aux recettes prévues lors de l'élaboration du budget 2020.

année 2020

valeur du centime	Estimation de mai 2019	retenu pour budget 2020 Estimation d'août 2019	Estimation de octobre 2020	Différence vs budget
PP	836'586	852'207	878'790	26'583
PM	12'759	13'414	15'759	2'345
Total PP+PM	**849'345**	**865'621**	**894'549**	**28'928**

valeur CHF rev. fiscaux	Estimation de mai 2019	Estimation d'août 2019	Estimation de octobre 2020	Différence vs budget
PP	24'260'994	24'714'003	25'484'910	770'907
PM	370'011	389'006	457'011	68'005
Total PP+PM	**24'631'005**	**25'103'009**	**25'941'921**	**838'912**

29 centimes additionnels

retenu pour budget 2020

PROJECTION DU COMPTE DE RESULTAT 2020
À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR LES COMPTES 2020

Impôts 2020

Production estimée année N	Budget 2020	Estimation de octobre 2020	Ecart vs budget
Production impôt 2020 PP	24'714'003	25'484'910	770'907
Production impôt 2020 PM	389'006	457'011	68'005
Total PP+PM	**25'103'009**	**25'941'921**	**838'912**

Correctifs des années antérieures 2015 à 2019

Production estimée N-5 à N-1 - annoncés par AFC	Budget 2020	Annoncé en oct 2020	Ecart vs budget
PP 2015 - 2019		1'886'000	1'886'000
PM 2015 - 2019		184'000	184'000
TOTAL	**0**	**2'070'000**	**2'070'000**

Eléments non annoncés

Autres éléments non annoncés par l'AFC	Budget 2020	Annoncé en oct 2020	Ecart vs budget
Correctif effectif PP 2014		-736'929	-736'929
Taxation définitive PP 2005-2013		276'984	276'984
Correctif effectif PM 2014		11'868	11'868
Taxation définitive PM 2005-2013		5'458	5'458
TOTAL	**0**	**-442'619**	**-442'619**

TOTAL REVENUS FISCAUX	Budget 2020	Annoncé en oct 2020	Ecart vs budget
TOTAL REVENUS FISCAUX	**25'103'009**	**27'569'302**	**2'466'293**

PROJECTION DU COMPTE DE RESULTAT 2020
À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR LES COMPTES 2020

PROJECTION DU RESULTAT 2020	
Boni 2020 budgété	244'506
Ecart recettes fiscales 2005-2020	2'466'293
Ajustement des frais de perception (3% écart est. fiscales)	-73'989
Economie en lien avec amortiss. complém. de 2019	245'925
Augmentation de dépenses ou baisse de revenus COVID19	-565'000
Baisse de dépenses COVID19 (Manifestations)	250'000
Dépass. budgétaire voté CM 29.09.2020	-604'900
Dépass. budgétaire voté CM 29.09.2020 - COVID19	-300'000
Non dépensé autres charges (compensation des + et -)	1'117'000
PROJECTION DU RESULTAT 2020 - hors revalorisations comptables	2'779'835

* Gain financier transfert Quadrilatère 1 à FICB	6'755'658
** Gain financier création DDP Corsier-Port	3'460'592
PROJECTION DU RESULTAT 2020 - avec revalorisations comptables	12'996'085

** Le transfert du Quadrilatère 1 à la FICB s'est effectué à la valeur réelle du terrain alors que la valeur d'actif de celui-ci n'était que de 1 franc*

*** La création des DDP en faveur du Chantier naval de Corsier-Port a entrainé un transfert au PF des terrains qui étaient auparavant valorisés à 1 franc*

3EME ESTIMATION REVENUS FISCAUX 2021
DÉPARTEMENT DES FINANCES OCTOBRE 2020

année 2021	Budget 2020	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2021
valeur du centime	Estimation d'août 2019	Estimation de oct. 2020	Estimation de août 2020	Estimation de oct. 2020
PP	852'207	878'790	910'667	907'093
PM	13'414	15'759	17'689	16'552
Total PP+PM	**865'621**	**894'549**	**928'356**	**923'645**
valeur CHF rev. fiscaux	Estimation d'août 2019	Estimation de oct. 2020	Estimation de août 2020	Estimation de oct. 2020
PP	24'714'003	25'484'910	26'409'343	26'305'697
PM	389'006	457'011	512'981	480'008
Total PP+PM	**25'103'009**	**25'941'921**	**26'922'324**	**26'785'705**

29 centimes additionnels

actuel budget 2021	impact éventuel sur budget 2021
	-136'619 -0.51%

FIN DE LA PRÉSENTATION

DISCUSSION